

## Aménagement de la liaison RN42 - A26

Dossier d'enquête publique unique regroupant :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- la demande d'autorisation environnementale
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal
- la demande de permis d'aménager
- l'enquête parcellaire



**Tome B : Dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

**Pièce B-4 : Appréciation sommaire des dépenses**

## IDENTIFICATION ET RÉVISION DU DOCUMENT

### IDENTIFICATION DU DOCUMENT

<b>Projet</b>	Aménagement de la liaison RN42 – A26		
<b>Maître d'Ouvrage</b>	Sanef		
<b>Document</b>	Tome B : Dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique / Pièce B-4 : Appréciation sommaire des dépenses		
<b>Version</b>	Version 6	<b>Date</b>	05/2021

### RÉVISION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle	Modifications
0	28/08/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	
1	24/09/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	Prise en compte contrôle interne Sanef
2	15/11/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	Prise en compte contrôle extérieur Sanef
3	13/12/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	
4	02/2020	Version validée par le maître d'ouvrage			
5	18/09/2020	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	Prise en compte des recommandations de la Préfecture du Pas-de-Calais
6	05/2021	Consolidation finale du dossier avant enquête publique			

Le coût global de l'aménagement de la liaison entre la RN42 et l'A26 est estimé à **65 M€ HT**.

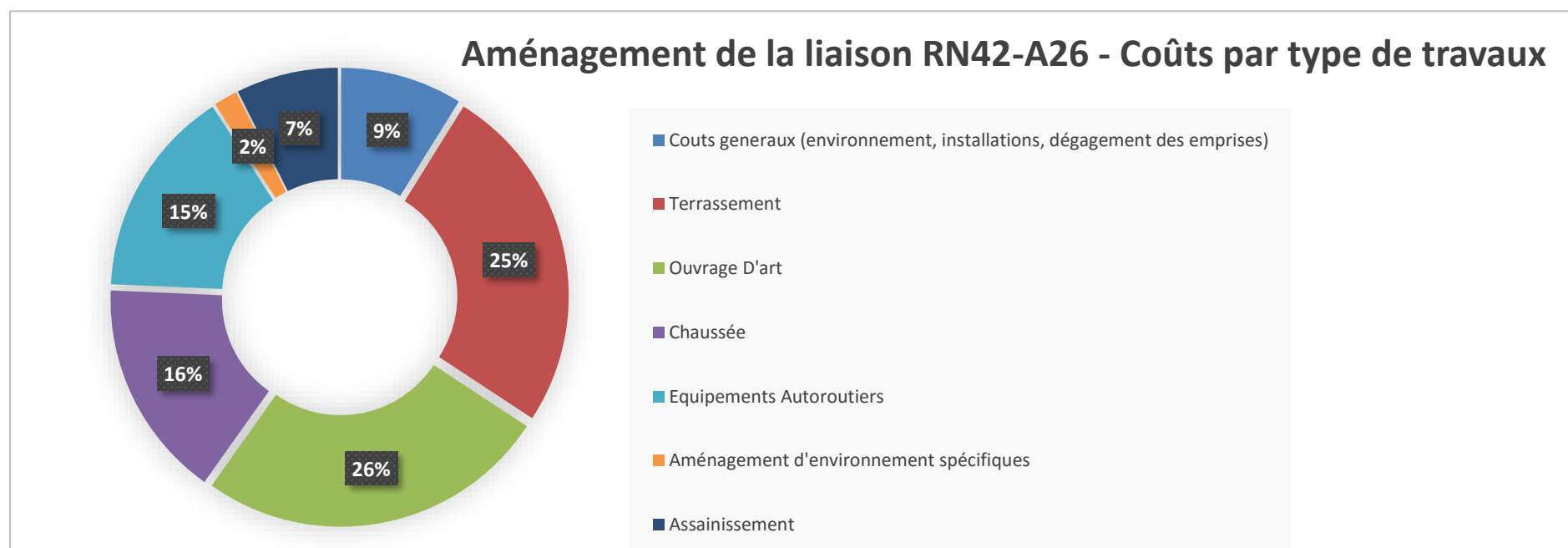
Le financement de l'opération est intégralement assuré par Sanef au titre du plan de relance autoroutier.

Ce coût d'opération se décompose de la façon suivante :

Nature des dépenses	TOTAL Arrondi
<b>I - Études, direction des travaux, Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>7 500 000 €</b>
<b>II - Maîtrise foncière</b>	<b>900 000 €</b>
<b>III - Travaux</b>	<b>56 600 000 €</b>
<b>Montant total HT</b>	<b>65 000 000,00 €</b>

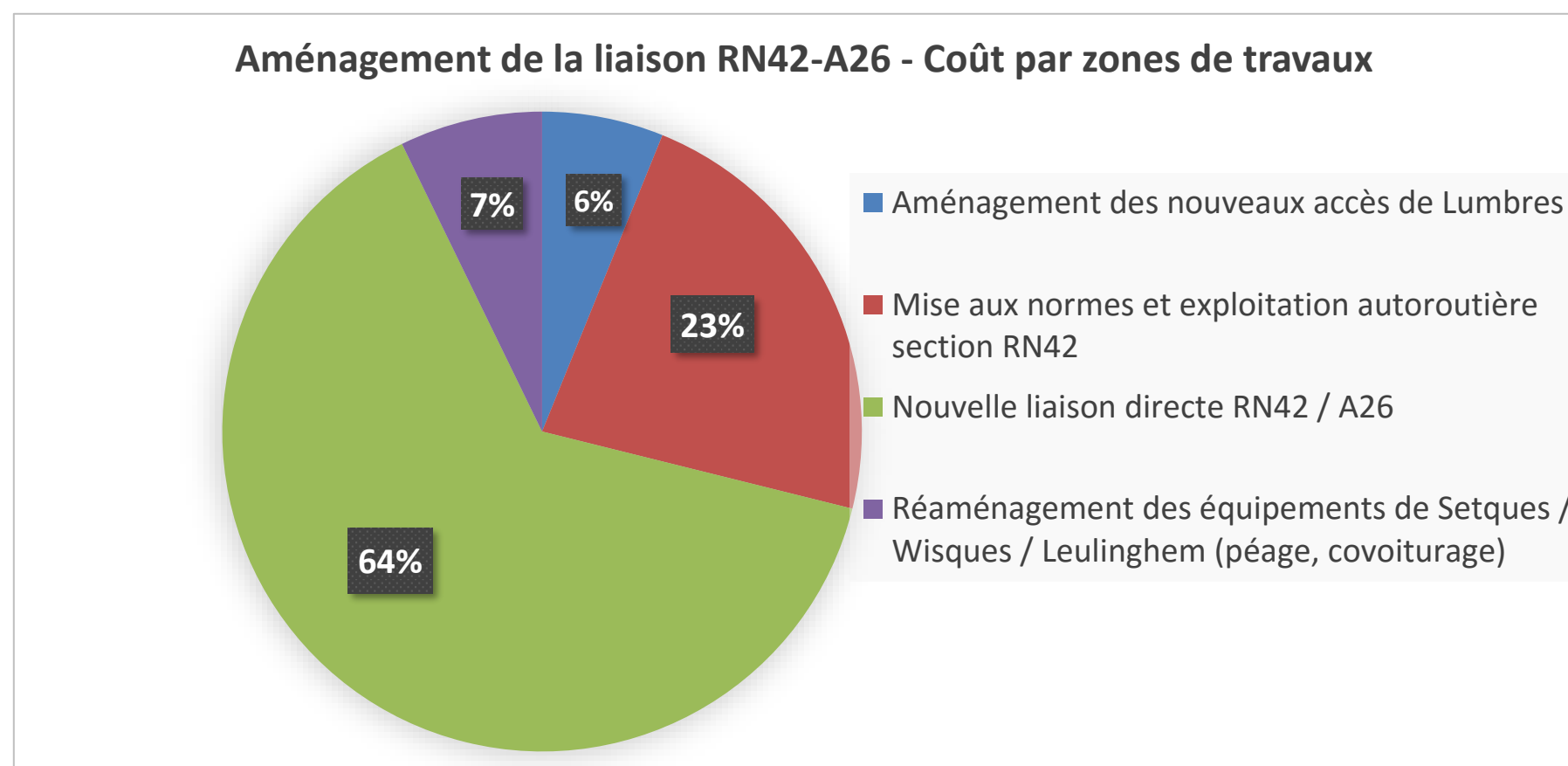
○ Répartition des coûts par type de travaux

Selon la nature des travaux à exécuter, la répartition prévisionnelle indicative des coûts est la suivante :



### ○ Répartition des coûts par zone de travaux

La répartition des coûts par zone de travaux s'opère comme suit :



### ○ Acquisitions foncières

Le montant des dépenses liées à la maîtrise foncière et à la compensation agricole collective nécessaires à l'opération tient compte de l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Pôle d'Évaluation Domaniale du 29/03/2021 valant « évaluation sommaire et globale préalable à la DUP » à hauteur de 270 000 € (indemnités principales et accessoires).

L'ensemble des emprises foncières nécessaires et ne relevant pas déjà des domaines publics routiers (A26 et RN42) est à acquérir.

## ● Coût des mesures environnementales

Le tableau suivant présente le coût des mesures environnementales de réduction, de compensation et d'accompagnement mises en œuvre par Sanef dans le cadre du projet d'aménagement de la liaison entre la RN42 et l'A26 (hors foncier associé aux mesures compensatoires, qui est intégré dans le coût lié aux acquisitions foncières) :

Mesures	Coût (€ HT)
<b>MESURES DE REDUCTION</b>	
MR01 – Orientation du choix du tracé pour limiter les impacts sur la biodiversité	Intégré au projet
MR02 – Amélioration des passages dédiés à la faune	Intégré dans le coût des aménagements paysagers
MR03 – Mise en place de dispositifs permettant de traiter la pollution chronique et de confiner la pollution accidentelle	10 000 €
MR04 – Lutte contre l'implantation ou l'expansion des espèces exotiques envahissantes	10 000 €
MR05 – Réduction des emprises de chantier	Intégré au projet
MR06 – Balisage des zones naturelles sensibles à préserver	50 000 €
MR07 – Réalisation des travaux aux périodes favorables (phasage des travaux)	Intégré au projet
MR08 – Diminution de l'attractivité des emprises pour la faune	Intégré au projet
MR09 – Mise en place de barrières limitant l'accès à la faune terrestre	120 000 €
MR10 – Limitation des éclairages pendant le chantier	Intégré au projet
MR11 – Arrosage des pistes en période sèche	Intégré au projet
MR12 – Mise en place de dispositifs limitant les risques de pollutions (assainissement provisoire)	50 000 €
MR13 – Gestion des déchets de chantier	Intégré au projet
MR14 – Remise en état des terrains à vocation paysagère ou environnementale	Intégré au projet
MR15 – Déplacement d'espèces animales protégées	Intégré au PAE
MR16 – Mise en place d'un Plan d'Assurance Environnement	140 000 €
MR17 – Limitation des éclairages sur l'infrastructure mise en service	Intégré au projet

Mesure	Coût (€ HT)
MR18 – Mise en place de clôtures limitant l'accès à l'infrastructure pour la faune	500 000 €
<b>MESURES DE COMPENSATION</b>	
MC01 - Restauration de 0,65 ha de pelouses naturelles	15 000 €
MC02 - Création de 1,4 ha d'espaces boisés	20 000 €
<b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b>	
MA01 – Mesures liées aux plantations	Intégré dans le coût des aménagements paysagers
MA02 – Transplantations d'espèces végétales protégées	
Manuelle	
<i>Ophrys insectifera</i> et <i>Orchis anthropora</i>	5 000 €
<i>Ophrys apifera</i>	
<i>Lathyrus sylvestris</i>	
Mécanique pied à pied	
<i>Juniperus communis</i>	1 000 €
Mécanique par « plaque »	
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	5 000 €
Suivi de chantier par un écologue	90 000 €
Sensibilisation du personnel intervenant sur le chantier	15 000 €
Aménagements paysagers	500 000 €
Suivi écologique des mesures	150 000 €
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>1,7 M€</b>

**Estimation du coût des mesures environnementales**